Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 56 (1968)

Heft: 89

Artikel: Genève

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-272076

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DANS LES CANTONS ROMANDS

VAUD

Celles qui s'en vont

Emilie Kohler

Avec Emilie Kohler, décédée le 26 juillet 1968 à Lausanne, à 86 ans, s'est achevée une longue vie entièrement consacrée à autrui, faite entièrement de dévouement à la Croix-Rouge et aux paysannes vaudoises.

C'était la fille du colonel Dr Kohler, qui a été commandant de la place de Lausanne ; de 1909 à 1956, elle a été la secrétaire du comité de la section locale de la Croix-Rouge, chef du matériel, s'occupant de tout avec une minutie rigoureuse, une ponctualité rare. Elle a présidé de 1929 à 1935 « le fonds des laines » qui procurait du matériel aux soldats suisses malades à Montana occupés à des travaux de tissage, de broderie. Elle a été de 1929 à 1963 la secrétaire de l'Association des paysannes vaudoises et la trésorière du groupe de Lausanne ; elle s'était occupée notamment du concours de jardins, parcourant en tous sens le canton pour visiter les cultures des membres. Elles avait présidé de 1950 à 1952 le Cartel des associations féminines vaudoises.

L'âge, des infirmités l'avaient obligée à restreindre son activité, mais elle continuait à s'intéresser à beaucoup de choses et très spécialement à l'Association des paysannes vaudoises, dont elle était membre d'honneur. Longtemps aussi, elle a soigné son jardin du chemin de Trabandan.

S. B.

* * *

Hilda Jomini

Le 8 août, Mlle Hilda Jomini, ancienne institutrice, ancienne présidente du Suffrage féminin de Montreux, est décédée à Béthanie, à l'âge de 89 ans, après une longue maladie.

Mlle Jomini était une fille de Paul Jomini, qui a été maître secondaire à Orbe et à Nyon ; elle était née à Orbe le 10 mars 1879 et avait obtenu en 1899 son brevet pour l'enseignement primaire ; après un séjour à Weimar, des remplacements à Orbe, à Payerne, elle obtint un congé pour se rendre à New York ; rentrée au pays, elle a enseigné dans le pensionnat de sa tante Rosset, à Villeneuve ; à la guerre de 1914, elle reprit l'enseignement officiel, dirigea une classe à Villeneuve, puis à Vevey et de nouveau à Villeneuve ; elle avait donné aussi des leçons dans les cours du soir. Elle avait pris sa retraite le 1er novembre 1939. C'était une excellente institutrice, aimant ses élèves, les stimulant, les suivant dans leur activité. A sa retraite, elle avait fait à Villeneuve, à ses institutions, toute une série de dons et institué un prix d'allemand au collège d'Orbe.

Elle s'était installée à Montreux, où elle a présidé de 1915 à 1944 la section locale du Suffrage féminin, d'où elle a présidé provisoirement, pendant de nombreuses années, la section de Villeneuve de la Ligue vaudoise contre la tuberculose. Elle s'était fixée ensuite à Lausanne avec sa sœur Mme Dubois, décédée il y a deux ans, continuant à s'intéresser activement au suffrage féminin, à la vie de son canton, comme membre du groupe de Lausanne des Femmes libérales.

S. B.

L'Union des femmes de Lausanne
aura son
thé-vente
le jeudi 10 octobre 1968, dès 14 heures
dans ses locaux des Terreaux 22

le traitement Asba

- dissout le tartre, la nicotine, les dépôts verdâtres sur les dents des enfants
- nettoie parfaitement en purifiant l'haleine

dentifrice **Asba,**
conseillé par votre dentiste

Le C.S.F.A. en fête

Après celles de Montreux, de Genève et de Vevey, la section de Lausanne du Club suisse de femmes alpinistes, fondée le 24 mai 1918, a fêté, au Foyer du Théâtre, son jubilé, en présence de 180 clubistes sur les 330 que compte la société. Elle a le privilège de compter encore trois de ses fondatrices, Mmes Ramelet-Charton, Rose Heer-Dutoit et Mlle Jeanne Huniker, ancienne maîtresse de gymnastique à l'Ecole supérieure.

La fête qui fut charmante, avait été soigneusement préparée par une commission présidée par Mlle M. Fluckiger, présidente, et composée de cinq anciennes présidentes de la section. Il y eut, entremêlés de chants d'un petit chœur, une rétrospective touchante constituée par la projection de photographies des anciennes, des courses, depuis la simple excursion à la plus vertigineuse varappe, des évocations des chalets occupés par la section jusqu'à celui de la Meyettaz, près du lac des Joncs. Et pour couronner le rappel de tant de beaux souvenirs, Mlle Marguerite Morel, ancienne présidente, ancienne maîtresse à l'Ecole supérieure, annonça aux clubistes ravies que venait de lui parvenir un don anonyme de 1000 francs pour l'entretien du chalet de la Meyettaz.

Des délégués du comité central à Neuchâtel, des sections de Montreux, de Vevey, de Genève, de la section des Diablerets du Club alpin suisse, étaient présents. Les fondatrices, les aînées furent fleuries et de nombreuses allocutions apportèrent aux clubistes de Lausanne les vœux, les félicitations des amis de la montagne.

S. B.

Le service social de justice

Le service social de justice, assumé par Mme H. Pidoux, a enregistré en 1967 un nombre record de tutelles, une centaine, et de placements pour adoption, 33 enfants, en s'efforçant de placer les bébés le plus tôt possible, jusqu'au sixième mois. Les futurs parents s'adressant au service, même habitant l'étranger, sont toujours plus nombreux.

Le total des pensions alimentaires encaissées a atteint 23 793 francs. L'exercice 1967 laisse un bénéfice de 1618 francs, grâce aux dons et aux subsides, qui ont atteint 23 000 francs.

Le Service social de justice, que préside M. H. Ménétrey, notaire à Lausanne, travaille d'entente avec Pro Familia, le Centre de planning familial, au No 1 de Georgette, avec le Cartel d'hygiène sociale et morale, les Aides familiales, la Ligue vaudoise contre le cancer, au No 2 de Georgette.

S. B.

GENÈVE

Nouvelle étape dans la réadaptation des handicapés

Depuis que la société moderne a pris conscience de ce que les handicapés de tous ordres n'étaient pas des poids morts à entretenir plus ou moins charitablement, mais bien des individus qu'une entrave physique ou mentale, congénitale ou acquise, désadaptait par rapport aux autres, les notions révolutionnaires d'intégration professionnelle, de réinsertion sociale, bref, de réadaptation à une vie aussi normale et enrichissante que possible, ont connu des progrès décisifs.

Se fondant sur l'idée que l'assistance aux invalides devait évoluer en une « aide à s'aider eux-mêmes », de nombreuses institutions ont ouvert des ateliers spécialement conçus et aménagés pour permettre la formation professionnelle des inadaptés ou l'emploi des réadaptés.

Pour pallier les besoins les plus urgents, les institutions firent tout d'abord appel à des professionnels des divers métiers qui se trouvaient posséder, outre leur maîtrise technique, des qualités humaines naturelles, des dons spontanés de compréhension et d'encadrement d'autrui. Mais, cette première étape assurée, il convient maintenant de préparer la suivante en donnant à ces cadres la possibilité de se perfectionner dans leur tâche spécifique, d'accroître leurs moyens d'action par l'accès aux connaissances dont on dispose aujourd'hui sur les diverses formes d'invalidités et leur traitement.

De la collaboration entre les autorités cantonales, divers organismes gérant des ateliers socio-professionnels, l'Ecole d'études sociales de Genève, et avec l'appui de l'Office fédéral des assurances sociales, le programme d'un cours en emploi pour moniteurs et maîtres d'ateliers socio-professionnels a été mis sur pied, cours qui débutera cet automne et pour lequel des candidats des divers cantons romands se sont d'ores et déjà annoncés.

UNE PROFESSION NOUVELLE

Le programme, qui s'étendra sur deux ans, comportera d'une part une formation pratique sous forme d'activité supervisée (et rétribuée) dans un atelier socio-professionnel, d'autre part, une formation théorique par le moyen de cours et de séminaires donnés par des spécialistes, à raison d'un jour par semaine, dans le cadre de l'Ecole d'études sociales de Genève, et portant sur des domaines aussi divers que la psychologie, l'anatomie, la pathologie, l'hygiène sociale, la pédagogie, le problème des assurances, l'administration et la gestion commerciales, la technologie, etc.

Ecole pédagogique privée FLORIANA
LAUSANNE - Pontaise 15 - Tél. 24 14 27 Direction : E. PIOTET
- **FORMATION** de gouvernantes d'enfants, de jardinières d'enfants et d'institutrices privées
- **PRÉPARATION** au diplôme intercantonal de français

La directrice reçoit tous les jours de 11 à 12 heures (sauf le samedi) ou sur rendez-vous

Femmes célibataires

Ce Billet du samedi *a paru dans le* Journal d'Yverdon *; nous pouvons aussi le méditer...*

Il y a quelque temps, une femme célibataire dans la quarantaine disait : « Je n'écoute plus telle émission, on n'y parle que des couples et jamais rien pour nous autres célibataires. Pour bien des moralistes ou des hommes d'Eglise, nous n'existons pas, c'est tout simple ».

J'ai contrôlé et c'est vrai. On n'a rien à dire à la femme célibataire. On n'ose pas lui dire d'accepter son sort avec résignation, ce qui serait banal et indélicat. On ne sait pas que lui dire. La continence prénuptiale étant universellement admise dans notre société admirablement organisée, il va de soi que, de ce côté-là, on n'a rien à conseiller. On n'a pas même à rendre hommage à la force morale de la célibataire. Par contre, dans le cas contraire, il est clair que la pierre qu'on va jeter n'est bonne que pour pimenter la conversation des honnêtes gens. Mais cette inconduite, naturellement, n'est pas digne d'une méditation.

Ce matin, j'engageais une femme célibataire croyante à militer dans l'Eglise et à y œuvrer utilement. Et j'avais la naïveté de croire qu'elle disposait de temps libre. Sincèrement, je croyais qu'elle avait plus de temps libre qu'une femme mariée.

Cette femme m'a dit des choses étonnantes et nouvelles. Et je ne peux pas m'empêcher de les dire dans ce billet d'aujourd'hui.

Voici à peu près son discours : « Les femmes mariées croient toujours qu'elles seules travaillent et que nous avons du temps libre à revendre. Que nous devons accepter toutes sortes de charges et de responsabilités pour nous désennuyer. Nous, nous devons voler du temps pour entretenir notre linge et faire nos repas. Notre travail de bureau est tuant, il ne faut pas l'oublier et, pendant huit heures par jour, nous n'avons pas une minute pour nous. On ne peut pas aller prendre un petit café à 11 heures ou un thé à 15 heures, je vous l'assure. La seule chose que nous demandons c'est que les femmes mariées dont un homme pourvoit à l'existence comprennent notre vie.

Si jamais l'Eglise pouvait aussi, de temps en temps, nous considérer comme existantes, en prenant nos problèmes en considération, en nous consacrant très occasionnellement une gentille pensée et en essayant de construire notre éthique, j'en serais très heureuse. »

Alors j'ai compris une chose : c'est que les femmes célibataires qui travaillent méritent davantage qu'un silence gêné.

Après-demain, des milliers de femmes seules dans la vie vont revenir devant leur machine à écrire, ou dans leur usine.

L'Eglise vous rend hommage et vous dit très cordialement : « Si jamais les médiocres vous oublient et ne savent pas que vous dire, bien plus de chrétiens mariés que vous ne le croyez connaissent assez vos conditions de vie pour avoir un très grand respect pour vous ».

Ch. Ledermann-Ducommun.

Et la rente des femmes divorcées ?

(Suite de la page 1)

A ce jour, le Suffrage n'a, sauf erreur, pas reçu de réponse et, dans son message concernant la revision de l'AVS, adressé aux Chambres, le Conseil fédéral n'a non seulement donné aucune suite favorable à la requête du Suffrage, mais l'a tout bonnement écartée sans motiver sa prise de position.

Constatant cela, l'Association pour le suffrage féminin a envoyé, le 12 juin, copie de la lettre envoyée à M. Tschudi en précisant que « nous serions heureuses si vous vouliez bien examiner notre proposition et la reprendre, en l'appuyant, lors des délibérations au Conseil des Etats ».

L'affaire en est là. Nous ne pouvons que déplorer, une fois de plus, combien on traite avec légèreté les discriminations qui touchent les femmes tant qu'elles ne font pas partie du corps électoral et tant qu'elles n'ont pas de représentantes dans les assemblées ayant à décider de leur sort.

Toutes celles qui sont convaincues, avec nous, que l'obtention du droit de vote sans restriction est le premier but à atteindre trouveront dans cette situation anormale — et à l'aide des exemples que nous donnons ci-après — matière à convaincre leurs consœurs qui ne seraient pas encore acquises au suffrage féminin. En tout cas, nous constatons que tant que nous ne posséderons pas l'arme redoutable qu'est le bulletin de vote, il sera toujours facile de tenir nos revendications pour mineures, de les laisser dormir dans les tiroirs et d'ajourner à la saint Glin-Glin leur examen sérieux.

Pour que nos lectrices se rendent bien compte des situations dans lesquelles sont plongées toute une catégorie de femmes par la faute de la loi actuelle, nous leur rappelons l'article paru dans notre numéro de février de cette année, page 4. Une femme, divorcée après vingt ans de mariage, y expose pourquoi elle est perdante sur tous les tableaux, caisse de pension du mari, affiliation à une nouvelle caisse, AVS. Et, pour terminer, reprenons dans un article de Me Kammacher, paru dans *Le Peuple* il y a quelques mois, ces trois cas précis illustrant clairement à quelles malheureuses conséquences peuvent conduire les imperfections de la loi actuelle :

Les femmes sont certes bien conscientes que la question essentielle posée par cette nouvelle revision réside avant tout dans l'augmentation du montant singulièrement peu élevé des rentes d'un très grand nombre de nos vieillards. Mais, à leur avis, **c'est là une raison de plus** pour réparer une très grave iniquité commise à l'égard de celle qui, lors d'un divorce, perd totalement le bénéfice des cotisations versées par le mari tout au long de la vie conjugale, fait qui a pour résultat, si cette femme n'a pas versé de cotisations personnelles, de la voir tomber dans la catégorie de rente la plus basse (rente minimale actuelle de 138 francs).

CONSÉQUENCE ABERRANTE

Conséquence encore **plus aberrante,** la nouvelle femme de l'ex-mari — laquelle bien souvent est la cause de la rupture intervenue — prendra sa place et sera mise au bénéfice des cotisations versées par ce dernier. On croit rêver.

Est-il vraiment trop demander que la septième revision de l'AVS améliore le sort des femmes divorcées ?

H. Nicod-Robert.

FRAISSE & Cie
TEINTURERIE
GENÈVE

Magasins :

Terreaux-du-Temple 20	Tél. 32 47 35
Rue Micheli-du-Crest 2	Tél. 24 17 39
Boulevard Helvétique 21	Tél. 36 77 44

Magasin et usine :

Rue de Saint-Jean 53	Tél. 32 89 58

SERVICE A DOMICILE

La Journée de la Faim

Se priver un peu de superflu en ce dimanche 29 septembre, verser le fruit de l'économie ainsi réalisée au profit d'enfants déshérités ou de conditions très modestes : telle est la recette prescrite par le MJSR pour observer convenablement sa tradtionnelle **Journée de la Faim.**

Partout dans le monde des enfants sont encore chroniquement sous-alimentés ; dans notre pays même de nombreuses misères sont encore à secourir. Aussi cette 47e Journée de la Faim a-t-elle enicore toute sa raison d'être.

L'an dernier 800 enfants déshérités ont bénéficié de l'aide apportée par le Mouvement de la Jeunesse suisse romande, grâce aux recettes de cette manifestation.

OPTIQUE MODERNE
ALBERT KRAUER GENÈVE
OPTICIEN DIPLÔMÉ RUE DU MT-BLANC 8
MAITRISE FÉDÉRALE

Votre aide permet de poursuivre
la lutte contre la
Tuberculose
Aide suisse aux tuberculeux
10-12739 Lausanne